

**Bruxelles, le 3 juillet 2026
(OR. en)**

11117/26

**ECOFIN 907
UEM 311
SOC 436
EMPL 238
COMPET 851
ENV 827
EDUC 293
ENER 449
JAI 887
GENDER 124
JEUN 167
SAN 525
ECB
*EIB***

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	RECOMMANDATION DU CONSEIL relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Allemagne

Les délégations trouveront ci-joint le projet de recommandation du Conseil visé en objet, fondé sur la proposition COM(2026) 205 final de la Commission, tel que revu et approuvé par différents comités du Conseil et mis au point par le Comité économique et financier.

RECOMMANDATION DU CONSEIL

relative aux politiques économique, sociale, de l'emploi, structurelle et budgétaire de l'Allemagne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 121, paragraphe 2, et son article 148, paragraphe 4,

vu le règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil¹, et notamment son article 3, paragraphe 3,

vu la recommandation de la Commission européenne,

vu les résolutions du Parlement européen,

vu les conclusions du Conseil européen,

vu l'avis du Comité de l'emploi,

vu l'avis du comité économique et financier,

vu l'avis du comité de la protection sociale,

vu l'avis du comité de politique économique,

¹ Règlement (UE) 2024/1263 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à la coordination efficace des politiques économiques et à la surveillance budgétaire multilatérale et abrogeant le règlement (CE) n° 1466/97 du Conseil (JO L, 2024/1263, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1263/oj>).

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (UE) 2024/1263 précise les objectifs du cadre de gouvernance économique, qui sont de promouvoir des finances publiques saines et viables, une croissance durable et inclusive ainsi que la résilience au moyen de réformes et d'investissements, et de prévenir les déficits publics excessifs. Il dispose que le Conseil et la Commission exercent une surveillance multilatérale dans le cadre du Semestre européen, conformément aux objectifs et exigences du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Le Semestre européen comprend, en particulier, la formulation de recommandations par pays et la surveillance de leur mise en œuvre.
- (2) Le 25 novembre 2025, la Commission a adopté un avis sur le projet de plan budgétaire 2026 de l'Allemagne. Le même jour, la Commission a adopté, sur la base du règlement (UE) n° 1176/2011, le rapport 2026 sur le mécanisme d'alerte, dans lequel l'Allemagne n'est pas mentionnée parmi les États membres devant faire l'objet d'un bilan approfondi. La Commission a également adopté une recommandation de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro, une recommandation de recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union européenne, ainsi qu'une proposition de rapport conjoint sur l'emploi 2026, qui analyse la mise en œuvre des lignes directrices pour l'emploi et des principes du socle européen des droits sociaux. Le Conseil a adopté la recommandation concernant la politique économique de la zone euro² le 21 avril 2026 et le rapport conjoint sur l'emploi et la recommandation relative au capital humain le 9 mars 2026.
- (3) Le 29 janvier 2025, la Commission a publié la boussole pour la compétitivité, un cadre stratégique pour stimuler la compétitivité mondiale de l'Union sur les cinq prochaines années. Outre la sécurité, elle désigne les trois impératifs de transformation que sont l'innovation, la décarbonation et la compétitivité comme les piliers essentiels d'une croissance économique durable. Depuis sa publication, la boussole pour la compétitivité a guidé les travaux relatifs au Semestre européen, de manière à ce que les politiques économiques des États membres soient en phase avec les objectifs stratégiques de l'UE, créant ainsi une approche unifiée de la gouvernance économique qui favorise la croissance durable, l'innovation et la résilience dans l'ensemble de l'Union.

² JO C, C/2026/2434, 28.4.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2026/2434/oj>.

- (4) En 2026, le Semestre européen pour la coordination des politiques économiques se déroule toujours parallèlement à la mise en œuvre de la facilité pour la reprise et la résilience (FRR)³, entrée dans sa dernière phase. Les plans pour la reprise et la résilience (PRR), ainsi que les financements de la politique de cohésion, ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des priorités stratégiques dans le cadre du Semestre européen, puisque, conformément aux exigences qui leur sont applicables, ils devaient aider les États membres à relever efficacement l'ensemble, ou une partie non négligeable, des défis recensés dans les recommandations par pays qui leur ont été adressées au cours des derniers cycles, et que les programmes financés par la politique européenne de cohésion devaient tenir compte des recommandations par pays. Alors que la FRR s'approche de son terme, il reste essentiel de pérenniser et de mettre à profit les réformes et les investissements qu'elle a soutenus et permis de mettre en œuvre, en particulier ceux qui contribuent à relever les défis recensés dans les recommandations par pays.
- (5) Le 3 juin 2026, la Commission a publié le rapport 2026 pour l'Allemagne. Ce rapport évalue les progrès accomplis par l'Allemagne à l'égard des recommandations qui lui ont été adressées pour 2025 et fait le point de la mise en œuvre, par l'Allemagne, de son PRR. Sur la base de cette analyse, il identifie les défis les plus pressants auxquels l'Allemagne est confrontée. Il a également évalué les progrès accomplis par l'Allemagne dans la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et dans la réalisation des grands objectifs de l'Union en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies.

³ Règlement (UE) 2021/241 du Parlement européen et du Conseil du 12 février 2021 établissant la facilité pour la reprise et la résilience (JO L 57 du 18.2.2021, p. 17, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/241/oj>).

- (6) La guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine et ses répercussions représentent un défi existentiel pour l'Union européenne. La Commission a invité les États membres à demander l'activation, de manière coordonnée, de la clause dérogatoire nationale prévue dans le pacte de stabilité et de croissance afin de soutenir les efforts déployés par l'UE pour parvenir à une augmentation rapide et significative des dépenses de défense⁴ et cette proposition a été saluée par le Conseil européen du 6 mars 2025. Le 10 octobre 2025, le Conseil a adopté, à la suite de l'évaluation de la Commission et sur recommandation de celle-ci, une recommandation approuvant le plan budgétaire et structurel à moyen terme de l'Allemagne et autorisant cette dernière à s'écarter du taux de croissance maximal des dépenses nettes fixé par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale)⁵. Ce plan couvre la période 2025-2029 et présente un ajustement budgétaire étalé sur sept ans. Le Conseil a recommandé les taux de croissance maximaux des dépenses nettes suivants: 4,4 % en 2025, 4,5 % en 2026, 2,3 % en 2027, 1,7 % en 2028 et 1,6 % en 2029, ce qui correspond à des taux de croissance cumulés maximaux calculés par rapport à l'année 2024 de 4,4 % en 2025, de 9,0 % en 2026, de 11,5 % en 2027, de 13,3 % en 2028 et de 15,2 % en 2029. Dans le même temps, à la suite de la demande formulée par l'Allemagne, le Conseil, sur recommandation de la Commission, a adopté le 10 octobre 2025 une recommandation autorisant l'Allemagne à s'écarter des taux de croissance maximaux recommandés pour les dépenses nettes. La période d'activation de la clause dérogatoire nationale (2025-2028) permet à l'Allemagne de revoir les priorités en matière de dépenses publiques ou d'augmenter les recettes publiques, afin qu'une hausse durable des dépenses de défense ne compromette pas sa viabilité budgétaire à moyen terme.

⁴ Communication de la Commission intitulée "Concilier une augmentation des dépenses de défense avec le pacte de stabilité et de croissance", Bruxelles, 19.3.2025, C(2025) 2000 final.

⁵ Recommandation du Conseil du 10 octobre 2025 approuvant le plan budgétaire et structurel national à moyen terme de l'Allemagne et autorisant l'Allemagne à s'écarter des taux de croissance maximaux des dépenses nettes fixés par le Conseil en application du règlement (UE) 2024/1263 (activation de la clause dérogatoire nationale) (JO C, C/2025/5635, 22.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/5635/oj>).

- (7) Le 30 avril 2026, l'Allemagne a présenté son rapport d'avancement annuel 2026⁶ sur le respect des taux de croissance maximaux recommandés pour ses dépenses nettes, d'une part, et la mise en œuvre des réformes et investissements sous-tendant la prolongation de la période d'ajustement ainsi que des réformes et investissements visant à répondre aux grands défis recensés dans la recommandation qui lui a été adressée, d'autre part. Le rapport d'avancement annuel tient également compte des rapports semestriels présentés par l'Allemagne sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan pour la reprise et la résilience conformément à l'article 27 du règlement (UE) 2021/241.
- (8) En 2025, la croissance du PIB réel a été de 0,2 % et l'inflation mesurée par l'IPCH s'est établie à 2,3 %. Les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une croissance du PIB réel de 0,6 % en 2026 et de 0,9 % en 2027, tandis que l'inflation mesurée par l'IPCH devrait s'établir à 2,9 % en 2026 et à 2,7 % en 2027.
- (9) Sur la base des données communiquées par Eurostat⁷, le déficit public de l'Allemagne est resté constant, entre 2024 et 2025, à 2,7 %. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent quant à elles sur un déficit de 3,7 % du PIB en 2026 et de 4,1 % du PIB en 2027. L'augmentation enregistrée en 2026 et 2027 reflète principalement une augmentation des dépenses liées aux infrastructures et à la défense et des mesures d'allègement fiscal entraînant une baisse des recettes.

⁶ Les rapports annuels d'avancement 2026 sont disponibles à l'adresse suivante:
https://economy-finance.ec.europa.eu/economic-and-fiscal-governance/stability-and-growth-pact/preventive-arm/annual-progress-reports_en?prefLang=fr.

⁷ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 avril 2026.

- (10) Sur la base des estimations de la Commission, l'orientation budgétaire⁸, qui comprend les dépenses financées tant au niveau national qu'au niveau de l'UE, était globalement neutre en 2025. Elle devrait être expansionniste tant en 2026 qu'en 2027, de 1,3 % et 0,5 % du PIB respectivement.
- (11) Sur la base des données communiquées par Eurostat⁹, la dette publique de l'Allemagne est passée de 62,2 % du PIB à la fin de l'année 2024 à 63,5 % du PIB à la fin de l'année 2025. L'augmentation du ratio d'endettement en 2025 reflète principalement un ajustement stocks-flux plus élevé en 2025. Sur la base des mesures connues à la date de finalisation des prévisions, les prévisions du printemps 2026 de la Commission tablent sur une augmentation du ratio de la dette au PIB, qui passerait à 65,8 % d'ici à la fin de l'année 2026 et à 68,0 % d'ici à la fin de l'année 2027. Les augmentations de 2026 et 2027 résultent d'augmentations du déficit primaire.
- (12) Sur la base des données d'Eurostat¹⁰, le total des dépenses publiques de défense de l'Allemagne s'est élevé à 1,5 % du PIB en 2025, ce qui correspond à une augmentation de 0,4 point de pourcentage du PIB par rapport à l'année de référence 2021. D'après les prévisions du printemps 2026 de la Commission, il devrait s'établir à 1,9 % du PIB en 2026, ce qui correspond à une augmentation de 0,8 point de pourcentage du PIB par rapport à 2021¹¹.

⁸ L'orientation budgétaire est définie comme une mesure de la variation annuelle de la position budgétaire sous-jacente des administrations publiques. Elle vise à évaluer l'impulsion économique donnée par les politiques budgétaires, qu'elles soient financées au niveau national ou par le budget de l'UE. Elle correspond à la différence entre i) la croissance potentielle à moyen terme et ii) la variation des dépenses primaires, déduction faite des mesures discrétionnaires en matière de recettes et en incluant les dépenses financées par un soutien non remboursable (subventions) de la facilité pour la reprise et la résilience et par d'autres fonds de l'UE.

⁹ Euro-indicateurs d'Eurostat du 22 mai 2026.

¹⁰ Eurostat, dépenses publiques sur la base de la classification des fonctions des administrations publiques (CFAP).

¹¹ La définition des dépenses de défense selon l'OTAN diffère de celle qu'en donne la CFAP. Des différences pourraient en outre apparaître en fonction du moment auquel les dépenses sont enregistrées, en particulier les dépenses d'équipement militaire, étant donné que les rapports établis par l'OTAN ne suivent pas les règles applicables aux comptes nationaux en ce qui concerne le moment de l'enregistrement.

- (13) L'Union reste confrontée à des risques de rupture de l'approvisionnement énergétique et à une forte volatilité des prix, exacerbés par les tensions géopolitiques qui affectent les marchés mondiaux du pétrole et du gaz. L'expérience tirée de la crise énergétique de 2022-2023 a montré que des mesures larges et non ciblées entraînaient des coûts budgétaires importants et étaient inefficaces sur les plans social et économique. Depuis le début de la guerre au Moyen-Orient en février 2026, l'Allemagne a adopté des mesures de politique budgétaire pour atténuer l'incidence des prix élevés de l'énergie sur les ménages et les entreprises¹². Il s'agit notamment d'une réduction non ciblée de la taxe sur l'énergie concernant le diesel et l'essence pour mai-juin 2026. Selon les prévisions du printemps 2026 de la Commission, le coût budgétaire de ces mesures devrait s'élever à environ 0,1 % du PIB en 2026. Selon les estimations de la Commission, si ces mesures devaient rester en vigueur jusqu'à la fin de 2026, leur coût budgétaire s'élèverait à 0,2 % du PIB en 2026.
- (14) Sur la base des calculs de la Commission, les dépenses nettes en Allemagne ont augmenté de 3,8 % en 2025. La croissance des dépenses nettes en 2025 est inférieure au taux de croissance maximal recommandé.
- (15) D'après les calculs de la Commission, les dépenses nettes de l'Allemagne devraient augmenter de 5,6 % en 2026 et de 9,7 %, en cumulé, sur 2025 et 2026. La croissance des dépenses nettes prévue pour 2026 est supérieure au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,5 % du PIB en termes annuels. Si l'on considère conjointement les années 2025 et 2026, le taux de croissance cumulé des dépenses nettes prévu est également supérieur au taux de croissance maximal recommandé, avec un écart de 0,3 % du PIB sur une base cumulée. Toutefois, l'écart anticipé est dans les limites de la flexibilité prévue au titre de la clause dérogatoire nationale sur la base des projections actuelles pour les dépenses de défense.

¹² Situation à la date de finalisation des prévisions du printemps 2026 de la Commission (4 mai 2026).

- (16) La recommandation approuvant le plan à moyen terme de l'Allemagne précise l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, ainsi qu'un calendrier pour leur mise en œuvre. Compte tenu des informations communiquées par l'Allemagne dans son rapport d'avancement annuel, la Commission estime que la mise en œuvre des étapes clés de ces réformes et investissements qui étaient attendues pour le 30 avril 2026 semble globalement en bonne voie. La Commission considère que, dans l'ensemble, l'Allemagne a respecté ses engagements de manière satisfaisante¹³.
- (17) Le 3 juin 2026, la Commission a adopté un rapport au titre de l'article 126, paragraphe 3, du TFUE¹⁴. Ce rapport évaluait la situation de l'Allemagne par rapport au critère du déficit, son déficit public prévu pour 2026 dépassant la valeur de référence de 3 % du PIB. Le rapport a conclu que le critère du déficit n'était pas rempli par l'Allemagne. Toutefois, la Commission était d'avis qu'il n'y a pas lieu d'ouvrir une procédure concernant les déficits excessifs pour l'Allemagne, étant donné que le Conseil a activé pour elle la clause dérogatoire nationale et que l'augmentation des dépenses de défense depuis 2021 explique entièrement le dépassement prévu de la valeur de référence pour le déficit en 2026, sur la base des prévisions du printemps 2026 de la Commission. À la lumière de ces données, et après avoir pris en considération l'avis du comité économique et financier rendu en application de l'article 126, paragraphe 4, du TFUE, la Commission n'a pas proposé d'ouvrir une procédure concernant les déficits excessifs.

¹³ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, à la Banque centrale européenne, au Comité économique et social européen, au Comité des régions et à la Banque européenne d'investissement, Semestre européen 2026 – Paquet de printemps, COM(2026) 200 final.

¹⁴ Rapport de la Commission établi conformément à l'article 126, paragraphe 3, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 3.6.2026, COM(2026) 302 final.

- (18) Après deux décennies de sous-investissement, l'investissement public en pourcentage du PIB a augmenté, passant de 2,2 % en 2005 à 2,9 % en 2023 et à 3,3 % en 2025. Pourtant, l'investissement public net, c'est-à-dire l'investissement après amortissement, reste parmi les plus faibles de l'UE, à 0,4 % du PIB. Cela montre la nécessité d'accroître encore les investissements publics afin de renforcer la croissance et la compétitivité. En outre, des efforts supplémentaires restent nécessaires pour simplifier les procédures de planification et d'autorisation et pour remédier aux goulets d'étranglement dans les capacités administratives. Parmi les priorités d'investissement à haut rendement typiques figurent les écoles et l'éducation et l'accueil des jeunes enfants, les infrastructures ferroviaires ainsi que le système d'innovation. La complexité des structures fédérales, la fragmentation des responsabilités et les capacités financières limitées au niveau municipal peuvent freiner la mise en œuvre rapide et efficiente des projets.
- (19) La part relativement faible de l'investissement public dans le PIB est liée à la qualité des finances publiques, qui pourrait être considérablement améliorée. La mise en œuvre du fonds spécial pour les infrastructures et la neutralité climatique devrait permettre de continuer à financer les investissements publics. Néanmoins, l'additionnalité et la qualité des dépenses au titre du fonds spécial peuvent encore être améliorées. Privilégier la formation de capital dans les domaines qui augmentent la capacité de production et la compétitivité de l'économie – y compris les infrastructures d'éducation et de développement des compétences – par rapport à la consommation peut aider à maximiser les effets positifs sur la croissance à long terme. Un autre défi pour la qualité des finances publiques réside dans les transferts du budget fédéral vers le système de retraite, qui s'élevait à 122 milliards d'EUR en 2025, se maintenant à environ 25 % des dépenses fédérales, ce qui laisse moins de latitude pour engager des dépenses plus productives. Les engagements pris en 2025 d'augmenter les pensions des mères et de maintenir un taux de remplacement de la pension légale de 48 % jusqu'en 2031 devraient encore accroître les dépenses de retraite. Les options de réforme des retraites soulignées au considérant (22) pourraient atténuer la nécessité de procéder à des transferts budgétaires et à des augmentations des cotisations de sécurité sociale, favorisant ainsi l'équité intergénérationnelle. D'autres possibilités d'améliorer l'efficacité globale des dépenses publiques peuvent découler de nouveaux réexamens des dépenses débouchant sur l'adoption de mesures stratégiques spécifiques, par exemple en ce qui concerne la rationalisation ou la suppression des subventions non essentielles.

- (20) Le vieillissement de la population pèse sur le taux de dépendance des personnes âgées, remettant ainsi en cause la viabilité à long terme du système de retraite et l'adéquation des pensions légales. Entre 2025 et 2035, la population en âge de travailler (de 20 à 64 ans) devrait passer de 49 millions à 45 millions. La viabilité du système de retraite est également remise en cause par des options de retraite anticipée attrayantes et par le fait que le facteur de viabilité ne tient pas compte des pressions démographiques et que l'âge de départ à la retraite n'est pas ajusté pour refléter l'augmentation de l'espérance de vie. La révision de l'indexation des pensions et l'adaptation des plafonds de cotisation pourraient contribuer à rendre le système de retraite plus durable. Le rapport de la commission des retraites offre l'occasion de mener des réformes ambitieuses et de grande envergure. L'ensemble du système de retraite, dans lequel des régimes de retraite professionnelle et individuelle complètent le pilier de la pension légale, doit garantir des prestations de vieillesse adéquates. Il est recommandé de faire un meilleur usage des solutions de retraite par capitalisation. La réforme des retraites professionnelles de 2026 constitue une avancée positive, mais les régimes de retraite professionnelle, ainsi que les régimes légaux de retraite pour les professions réglementées, restent fragmentés. Pour certains régimes, la surveillance est décentralisée au niveau des Länder; pour d'autres, les prestations ne sont toujours pas financées, étant donné qu'il n'existe pas de panier d'actifs spécifique garantissant la promesse de retraite. En outre, l'absence de base d'actifs solide et la gestion et la surveillance inadéquates de certains régimes constituent un obstacle à l'approfondissement des marchés du capital-risque dans l'UE. Par ailleurs, les retraites professionnelles ne couvrent qu'environ 51 % des salariés soumis aux cotisations de sécurité sociale, et cette part a diminué, étant donné que l'emploi s'est déplacé vers des secteurs où la couverture des retraites professionnelles est plus faible. L'affiliation automatique des salariés à un régime de retraite adossé à des actifs pourrait bénéficier en particulier aux personnes à faibles revenus qui sont actuellement moins bien couvertes, ce qui améliorerait l'adéquation des retraites. Compte tenu du taux d'épargne élevé de l'Allemagne, les réformes devraient donner la priorité aux groupes à faibles revenus qui épargnent actuellement peu pour leur retraite; en outre, il serait souhaitable de réorienter l'épargne pour fournir davantage de capitaux aux entreprises, y compris du capital-risque, plutôt que d'augmenter le taux d'épargne global.

En ce qui concerne les pensions individuelles, l'adoption de la réforme d'un compte d'épargne-retraite (*Altersvorsorgedepot*) sans garanties obligatoires ouvre la voie à la possibilité de rendements plus élevés. Toutefois, la maîtrise des coûts de gestion de ces comptes constituera un défi majeur pour la mise en œuvre de cette réforme. Compte tenu du taux de couverture actuellement relativement limité (30 %) des retraites individuelles, un fonds imposé par les autorités pourrait être envisagé, que les personnes épargnant en vue de leur retraite utiliseraient par défaut (s'ils ne souhaitent pas choisir leurs propres fonds), avec des coûts de fonctionnement faibles. Cela pourrait également orienter le marché en termes de coûts et de pratiques.

- (21) Une structure fiscale favorable au travail est essentielle pour renforcer les incitations à augmenter le nombre d'heures travaillées. En Allemagne, les travailleurs sont confrontés à l'une des plus fortes pressions fiscales (y compris les impôts sur les revenus du travail et les cotisations de sécurité sociale) de l'UE. En particulier, du fait de ces impôts élevés, auxquels s'ajoutent des règles strictes en matière de retrait des prestations (comme la réduction des prestations à mesure que le revenu augmente), les salariés, en particulier les plus faiblement rémunérés, sont moins incités à accroître leur temps de travail. Les règles d'imposition conjointe des couples mariés (*Ehegattensplitting*) dissuadent les seconds pourvoyeurs de revenu, souvent des femmes, d'augmenter le nombre d'heures travaillées. Des améliorations potentielles concernant la rationalisation des règles en matière de retrait des prestations et la numérisation de l'administration sociale ont été récemment recensées par la commission de l'État-providence, qui a également proposé d'améliorer l'efficacité du système de protection sociale et, partant, de réduire les risques de pauvreté, en simplifiant et en améliorant l'accès aux prestations. Le fait d'accompagner les réformes des prestations sociales d'une réduction de l'impôt sur le revenu, en particulier pour les revenus faibles et moyens – comme annoncé dans l'accord de coalition – et d'un ajustement des règles relatives à l'imposition conjointe ainsi qu'à la couverture d'assurance maladie des conjoints pourrait accroître considérablement les incitations à l'offre de travail. Le fait de réorienter le bouquet fiscal vers des taxes moins génératrices de distorsions pourrait accroître le potentiel de sources de revenus alternatives, y compris au niveau régional, comme le ferait une réduction, plutôt qu'une augmentation, des subventions fiscales préjudiciables à l'environnement.

- (22) Il demeure essentiel d'associer de façon systématique, significative et opportune les collectivités locales et régionales, les partenaires sociaux, la société civile et les autres parties prenantes concernées afin d'assurer une adhésion généralisée aux fins d'une bonne mise en œuvre des instruments de financement de l'Union, dans le contexte du Semestre européen également.
- (23) La mise en œuvre, en Allemagne, des programmes de la politique de cohésion, qui comprennent le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER), du Fonds pour une transition juste (FTJ) et du Fonds social européen plus (FSE+), reste inférieure à la moyenne de l'UE, tant en ce qui concerne la sélection des projets que les paiements. Il importe d'intensifier et d'accélérer les efforts tendant à garantir la réalisation rapide des investissements, tout en maximisant leur impact sur le terrain. Dans le cadre de ses programmes relevant de la politique de cohésion, l'Allemagne prend déjà des mesures destinées à stimuler la compétitivité et la croissance. Dans le même temps, l'Allemagne reste confrontée à des difficultés de mise en œuvre, y compris celles liées à la réalisation des objectifs de dépenses à la fin de 2026. Il est essentiel de veiller à ce que les nouveaux investissements annoncés par l'Allemagne dans son examen à mi-parcours des fonds de la politique de cohésion, notamment ceux liés aux cinq priorités définies dans le règlement sur l'examen à mi-parcours¹⁵, soient déployés rapidement et efficacement.

¹⁵ Règlement (UE) 2025/1914 du Parlement européen et du Conseil du 18 septembre 2025 modifiant les règlements (UE) 2021/1058 et (UE) 2021/1056 en ce qui concerne des mesures spécifiques visant à relever des défis stratégiques dans le cadre de l'examen à mi-parcours.

- (24) L'Allemagne est également confrontée à plusieurs défis liés à l'innovation, à la diversification de l'économie, au dynamisme des entreprises et à l'investissement privé, à la numérisation de l'administration publique, aux infrastructures numériques, à l'accessibilité financière du logement, à la dépendance à l'égard des combustibles fossiles, aux investissements dans les systèmes énergétiques et à la décarbonation des bâtiments, des transports et de l'industrie, à l'offre de main-d'œuvre, aux compétences, à l'attraction et à la rétention des talents de pays tiers, aux résultats scolaires ainsi qu'à la disponibilité de services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants et d'écoles à journée continue.
- (25) L'innovation dans le secteur privé est concentrée dans de grandes entreprises, des régions spécifiques et des secteurs de moyenne technologie. Les dépenses de R&D des petites et moyennes entreprises (PME) restent faibles (0,18 % du PIB en 2023, contre 0,47 % en moyenne pour l'UE). Les activités d'innovation sont concentrées dans les secteurs de moyenne technologie. Un accroissement des financements publics en faveur de la "deep tech" et de l'innovation transformatrice pourrait créer un environnement plus propice à l'innovation. Les résultats de R&D sont en recul dans les publications les plus citées et les dépôts de brevet. L'Allemagne peine à commercialiser les résultats de la recherche universitaire. Une approche plus systématique du transfert de connaissances, notamment en orientant le financement public en priorité vers l'innovation de rupture, permettrait d'améliorer la transformation de la recherche universitaire de haute qualité en produits commercialement viables. Actuellement, le processus est souvent entravé par des limitations structurelles telles que des dispositifs de financement et d'incitation à la carrière qui ne donnent pas suffisamment la priorité à la commercialisation, ainsi que par des négociations longues et bureaucratiques en matière de propriété intellectuelle, retardant ou décourageant la traduction de la recherche en innovations prêtes à être commercialisées. En ce qui concerne l'innovation de pointe, il importe de renforcer les grappes d'entreprises hautement performantes (par exemple au moyen d'initiatives d'excellence) tout en favorisant des écosystèmes de R&D sur mesure et en garantissant des infrastructures de recherche et de transfert de technologies pour les entreprises.

- (26) La transformation économique de l'Allemagne s'intensifie, les insolvabilités d'entreprises (*Personen- und Kapitalgesellschaften*) ayant atteint leur niveau le plus élevé en 20 ans. Le nombre d'entreprises en difficulté augmente et les défis structurels sont de plus en plus nombreux, en particulier dans les régions en transformation industrielle. Par conséquent, il devient encore plus crucial de faciliter l'entrée et la croissance des entreprises et d'accélérer le redéploiement des ressources des entreprises non viables vers les entreprises productives et innovantes, y compris les jeunes pousses et les entreprises en expansion. Le nombre de jeunes pousses nouvellement créées a augmenté en 2025 par rapport à l'année précédente, mais l'activité de création d'entreprises reste inférieure à son niveau de 2018, et la propension générale à créer une entreprise en Allemagne reste relativement faible. La dépendance de l'Allemagne à l'égard des industries de moyenne technologie et un taux d'innovation plus faible indiquent que le pays pourrait connaître des effets de verrouillage caractérisés par la prédominance de secteurs et technologies bien établis alors que les nouveaux entrants éprouvent des difficultés à promouvoir les technologies émergentes et à apporter des innovations à la base industrielle. Le financement reste un problème majeur pour les jeunes entrepreneurs, en particulier pour les jeunes entreprises en phase d'expansion. Renforcer le rôle des investisseurs institutionnels en tant que pourvoyeurs de fonds pourrait contribuer à l'approfondissement des marchés des capitaux, permettre des gains d'efficacité et soutenir l'investissement. Alors qu'une série de programmes gouvernementaux, mis en œuvre principalement par l'intermédiaire de la banque de développement KfW, soutiennent le système de capital-risque, la réduction de l'incertitude fiscale concernant les structures de partenariat pourrait rendre la gestion des fonds de capital-risque et de capital-investissement en Allemagne plus attrayante pour les gestionnaires privés. Plus généralement, le financement des entreprises pourrait être amélioré par le renforcement de l'efficacité du marché bancaire, passant par l'offre de prêts à taux plus avantageux et de produits plus flexibles. Cet objectif est toutefois entravé par des inefficacités opérationnelles: le ratio coût/revenu des banques allemandes s'élevait à 58,3 % en mars 2025, contre une moyenne de 54 % dans l'UE. L'assainissement, les fusions, y compris avec des banques d'autres États membres de l'UE, et la centralisation des opérations pourraient réduire considérablement ces inefficacités.

- (27) Le gouvernement prévoit de réduire de 25 % les coûts administratifs pour les entreprises au cours de la législature actuelle. Toutefois, ses objectifs ambitieux ne semblent pas s'accompagner d'instruments fondamentalement nouveaux ou d'une consolidation des compétences qui favoriserait une réduction effective de la charge. Ce point revêt une importance essentielle étant donné que de nombreuses entreprises font état de retards (62 %) et d'une augmentation des coûts opérationnels (44 %) causés par les interactions administratives. Des outils efficaces pourraient inclure la simplification des règles régissant les preuves documentaires et un recours plus large au principe du silence vaut accord et à des approches forfaitaires plutôt qu'à un contrôle rigoureux au cas par cas. Une analyse coûts-avantages approfondie pourrait contribuer à faire en sorte que les efforts associés à la nouvelle réglementation soient proportionnés aux avantages qu'ils apportent. Compte tenu de la position centrale de l'Allemagne dans le marché unique, il est particulièrement nécessaire de réduire les obstacles nationaux et régionaux au commerce intra-EEE de biens et de services, notamment en évitant une mise en œuvre lourde de la législation de l'UE au niveau national et en réduisant la charge liée au respect des règles en matière d'emballage et de gestion des déchets.

- (28) L'Allemagne déploie des efforts pour améliorer la numérisation de ses services publics, mais ces efforts n'ont pas encore débouché sur des progrès tangibles. Les résultats obtenus par l'Allemagne en ce qui concerne les cibles clés de la décennie numérique relatives à l'offre de services publics numériques aux citoyens et aux entreprises restent inférieurs à la moyenne de l'UE. Les conditions essentielles propices à la fluidité des services administratifs numériques, à l'identification électronique et au développement de registres de données connectés sont trop peu développées. Le pays est à la traîne en ce qui concerne les solutions numériques utilisées pour engager et suivre des procédures dans les affaires civiles/commerciales et administratives. En outre, les services numériques récemment développés ne sont pas déployés de manière cohérente entre les régions et les municipalités, ce qui limite leur couverture territoriale et leur évolutivité. Lorsque des services numériques existent, ils ne sont souvent pas suffisamment conviviaux, les citoyens et les entreprises restant confrontés à des procédures complexes, qui ne sont que partiellement numérisées, et à des interactions répétées avec de multiples autorités. Cette situation met en évidence la nécessité plus large de moderniser l'administration publique, en améliorant la coordination ou en adaptant les responsabilités entre les niveaux de pouvoir. Les pouvoirs publics fédéraux, régionaux et locaux pourraient étendre leur utilisation des fondamentaux et normes numériques communs et fusionner les procédures administratives qui se chevauchent. Cette modernisation est également de plus en plus nécessaire pour préserver les capacités administratives dans un contexte de pénurie croissante de personnel, faisant de la numérisation, de l'automatisation et de la simplification des procédures des facteurs clés d'une administration publique efficace et résiliente.

- (29) L'Allemagne continue de progresser dans l'extension de son infrastructure de connectivité, légiférant pour faciliter l'octroi de permis pour la fibre optique et les réseaux de communications mobiles. Néanmoins, la couverture FTTP (fibre jusqu'aux locaux) du pays est restée la deuxième plus faible de l'UE. Les lacunes persistantes en matière de couverture, combinées à d'importantes disparités régionales, risquent d'entraver la compétitivité, de limiter la croissance de la productivité et de ralentir l'adoption de technologies numériques à forte intensité de données. Le rattrapage passe par une mise en œuvre effective des engagements pris par les autorités fédérales et régionales pour permettre des investissements continus de la part du secteur privé dans la mesure du possible et de fournir un soutien public si nécessaire.
- (30) L'Allemagne a vu l'investissement dans les logements se réduire en 2025 pour la cinquième année d'affilée, enregistrant une contraction de 20 % depuis 2020, ce qui génère des problèmes d'accessibilité financière des logements et, plus largement, de la stagnation économique. Un écart croissant entre les loyers dans les contrats existants et les nouveaux contrats entraîne un gel du marché du logement, ce qui limite la mobilité de la main-d'œuvre. Les mesures de régulation des loyers ne s'attaquent pas aux causes sous-jacentes de la pénurie de logements et peuvent affaiblir les incitations à l'investissement privé et entraver l'utilisation efficace des logements disponibles. Des procédures d'aménagement du territoire complexes et longues peuvent faire obstacle à une réaffectation accrue des terres à des fins de logement ou de densification. Le "turbo de la construction" adopté vise à accélérer les procédures de planification et d'autorisation, mais son adoption varie d'une municipalité à l'autre. La réduction des coûts de construction, qui sont les plus élevés de l'UE, est essentielle pour fournir davantage de logements. La mise en œuvre du concept de "bâtiment de type E" annoncé, une norme de construction plus simple et fondée sur les besoins, devra apporter une sécurité juridique lors de l'application de normes plus simples. Pour relever le défi de l'investissement dans les logements, il est nécessaire d'innover dans la construction, de simplifier et de rationaliser davantage les réglementations, de numériser les processus, d'améliorer l'aménagement du territoire et les liaisons de transport, ainsi que d'augmenter le parc de logements sociaux et d'utiliser les unités existantes de manière plus ciblée sur le plan social.

- (31) L'Allemagne a continué de progresser en matière de transition énergétique, notamment en accroissant sa production d'électricité renouvelable. Néanmoins, les combustibles fossiles représentent encore une proportion importante de son bouquet énergétique. Pour atteindre ses objectifs climatiques, elle devrait encore accélérer l'abandon des combustibles fossiles dans tous les secteurs, en particulier dans le logement et les transports, tout en soutenant le déploiement efficient d'énergies renouvelables et la modernisation de l'infrastructure de réseau.
- (32) Malgré les progrès accomplis, l'intégration efficace de volumes d'énergie renouvelable croissants et variables dans le système électrique se heurte encore à des problèmes structurels. La congestion du réseau, liée au décalage géographique entre les lieux de production d'énergie renouvelable et les centres de demande, empêche d'utiliser pleinement le potentiel de ce type d'énergie, entraîne des coûts au niveau du système et réduit la capacité de transport d'électricité disponible pour les échanges transfrontières. L'Allemagne s'emploie à étendre le réseau de transport d'électricité, mais elle devra passer à la vitesse supérieure pour arriver à un minimum de 70 % de capacité technique transfrontière disponible pour des échanges. Malgré des efforts récents pour y remédier, le fait que les redevances d'accès au réseau soient plus élevées dans les régions bien dotées en sources d'énergie renouvelable continue de décourager l'implantation d'industries à proximité des sites de production. Une réforme en faveur de redevances de réseau dynamiques et régionalisées pourrait lier les redevances à la charge réelle du réseau, créant ainsi des signaux de prix liés à l'emplacement. Bien que l'Allemagne ait pris des mesures dans le cadre du PRR et des mesures nationales pour accélérer l'octroi de permis et soutenir les solutions de flexibilité, des défis subsistent en ce qui concerne le renforcement de la flexibilité du système et l'amélioration de l'efficacité de l'intégration des énergies renouvelables dans le système électrique. Les options de flexibilité telles que le stockage et la participation active de la demande ne sont pas encore déployées à une échelle suffisante, ce qui limite la capacité du système à s'adapter à la production variable d'énergie renouvelable sans interventions coûteuses. En outre, la numérisation des réseaux électriques, en particulier au niveau de la distribution, reste à la traîne, avec des progrès particulièrement lents dans le déploiement des compteurs intelligents, une disponibilité limitée des données et un manque de normalisation entre les gestionnaires de réseau.

- (33) Les émissions des secteurs du logement et des transports, qui relèvent du règlement de l'UE sur la répartition de l'effort, continuent de dépasser considérablement les objectifs de réduction nationaux et européens, et les émissions industrielles restent élevées. L'Allemagne devra accélérer ses efforts de décarbonation de ces secteurs afin d'atteindre ses objectifs climatiques et d'améliorer son efficacité énergétique. Dans le secteur de la construction, elle a élargi les mesures de soutien financier existantes relevant du PRR, mais elle doit consentir de nouveaux efforts généraux en matière d'efficacité énergétique, notamment de réduction de la consommation d'énergie primaire, pour pouvoir atteindre ses objectifs fixés pour 2030. Dans le secteur des transports, la part des véhicules électriques est en hausse, grâce à des subventions et à des incitations fiscales. Toutefois, les progrès restent insuffisants pour atteindre les objectifs fixés pour 2030, en particulier en ce qui concerne l'expansion des infrastructures de recharge pour les véhicules utilitaires lourds. Il convient également d'investir davantage dans la modernisation, le développement et la numérisation du réseau ferroviaire pour soutenir le transfert modal de la route vers le rail, en particulier le transport de fret, domaine dans lequel le transport routier reste prédominant. Malgré les mesures en cours financées au titre du PRR et d'autres initiatives nationales, les grands projets ferroviaires continuent de subir des retards, tandis que la lenteur du déploiement des systèmes de signalisation numérique, notamment le système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS), continue de limiter la capacité, la fiabilité et l'interopérabilité transfrontière. Dans le même temps, la sécurité économique et la compétitivité industrielle de l'Allemagne dépendent de la sortie rapide de la production manufacturière, y compris des industries à forte intensité énergétique, des combustibles fossiles. Toutefois, la complexité des procédures d'octroi de permis, marquée par le chevauchement des juridictions et le manque de clarté dans la répartition des responsabilités, continue de retarder les investissements critiques dans les technologies de production industrielle à faible intensité de carbone non fossile et zéro émission nette. Pour remédier à ces goulets d'étranglement, l'Allemagne devrait rationaliser les autorisations pour les infrastructures et les installations contribuant à la transition vers une industrie propre.
- (34) Compte tenu du rôle crucial du capital humain dans le renforcement de la compétitivité et de l'autonomie stratégique de l'Union, le Conseil a recommandé en 2026 que les États membres prennent des mesures pour remédier d'urgence aux problèmes structurels dans le domaine des compétences, de l'éducation et de la formation, qui entravent la compétitivité. Les recommandations par pays adressées en 2026 à l'Allemagne peuvent contribuer à la mise en œuvre de la recommandation du Conseil relative au capital humain dans l'Union.

- (35) Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée ont diminué mais constituent toujours d'importants goulets d'étranglement pour la croissance, la productivité et les transitions écologique et numérique. À la fin 2025, près de 30 % des entreprises se disaient affectées par des pénuries de main-d'œuvre; le taux de vacance d'emploi reste supérieur à la moyenne de l'UE. Malgré un taux d'emploi élevé, le nombre moyen d'heures travaillées par salarié est parmi les plus faibles de l'UE et continue de baisser. La moitié des salariées travaille à temps partiel, ce qui explique en partie cette situation. Les pénuries de main-d'œuvre sont aggravées par les déficits de compétences et l'inadéquation des compétences. Les compétences numériques s'améliorent progressivement, mais restent inégales. Les pénuries de main-d'œuvre sont particulièrement criantes dans les secteurs des soins et des TIC, le secteur de la construction et les professions scientifiques et techniques, qui nécessitent des compétences dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Elles se font également sentir dans des secteurs cruciaux pour la transition écologique, comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement, la gestion des déchets et l'énergie. Les pénuries reflètent en partie les décalages territoriaux et l'inadéquation des compétences. Le déclin de l'industrie manufacturière se reflète également par le fait que de nombreuses régions connaissent actuellement d'importants changements structurels, avec une capacité limitée à absorber la main-d'œuvre déplacée. Pour s'adapter aux changements structurels, les outils stratégiques visant à soutenir les transitions professionnelles doivent gagner en pertinence, et il convient de mettre l'accent sur la promotion des changements professionnels et de la mobilité régionale des travailleurs, qui est actuellement limitée, entre autres facteurs, par la faiblesse de l'offre de logements dans les zones ayant des besoins de main-d'œuvre. Outre ces mesures préventives, un soutien global aux personnes peu qualifiées de tous âges, en particulier celles qui n'ont pas de diplôme professionnel, pourrait aider l'Allemagne à remédier aux pénuries de compétences. Enfin, toutes les possibilités ne sont pas exploitées pour attirer et retenir les talents, par exemple en accélérant, en numérisant et en centralisant les procédures administratives régissant la migration de main-d'œuvre et en facilitant davantage la reconnaissance des qualifications, grâce à un processus plus rapide et plus transparent.

- (36) Des résultats scolaires de moins en moins bons, surtout dans les groupes défavorisés, et un nombre important de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation aggravent encore la pénurie de travailleurs qualifiés. Entre un quart et un tiers des jeunes de 15 ans obtiennent de mauvais résultats en mathématiques, en lecture et en sciences, et la part des élèves les plus performants a également fortement diminué. L'incidence du milieu socio-économique des étudiants sur les résultats scolaires est très marquée. En 2022, 46,6 % des élèves issus de milieux défavorisés n'atteignaient pas le niveau minimal de compétences en mathématiques, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux 29,8 % de 2015. En outre, deux tiers (64 %) des étudiants nés à l'étranger obtiennent des résultats insuffisants en mathématiques, contre 21,9 % des étudiants non issus de l'immigration, ce qui contribue encore à creuser l'écart socio-économique en matière d'éducation. Près d'un jeune (âgé de 18 à 24 ans) d'Allemagne sur sept n'a pas ou n'a que très peu de qualifications et est considéré comme ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation. Le taux de sortie prématurée du système d'éducation et de formation en Allemagne est l'un des plus élevés de l'UE (13,1 % en 2025) et a augmenté depuis 2021. Des mesures préventives et correctives, tenant compte des différences régionales, pourraient contribuer à réduire la sortie prématurée du *système d'éducation et de formation* et à améliorer les résultats scolaires. L'amélioration de la collecte de données et de l'interopérabilité des données entre les écoles, les services sociaux et les *Länder* permettrait un meilleur suivi des parcours scolaires. Cela permettrait d'adapter plus aisément le soutien aux apprenants éprouvant des difficultés dès leur plus jeune âge, de renforcer la scolarisation ou la formation obligatoires jusqu'à l'âge de 18 ans et de proposer des parcours d'apprentissage flexibles. À mesure que la numérisation de l'économie s'accélère, les investissements dans l'éducation doivent également suivre le rythme. Une éducation sur mesure est essentielle pour garantir des résultats efficaces, ce qui rend la pénurie d'enseignants particulièrement préoccupante – à l'heure actuelle, la conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles (KMK) prévoit une pénurie de 49 000 enseignants d'ici à 2035.

- (37) Accroître l'offre de services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants de qualité, ainsi que le nombre d'écoles accueillant les enfants sur la journée entière, pourrait faciliter l'emploi à plein temps des personnes qui s'en occupent, et qui sont souvent des femmes, et promouvoir l'égalité des chances pour les enfants. La moitié des salariées travaille à temps partiel, ce qui est l'un des plus hauts niveaux de l'UE. La nécessité de s'occuper d'enfants ou de parents âgés est une raison fréquente pour travailler à temps partiel, et elle s'explique en partie par le manque de structures d'éducation et d'accueil des jeunes enfants flexibles et de qualité, ainsi que d'établissements qui accueillent les enfants toute la journée. Selon les estimations, 300 000 places de garde d'enfants et de jardins d'enfants font actuellement défaut et 150 000 places dans les écoles accueillant des enfants toute la journée doivent encore être créées d'ici à 2029, les besoins non satisfaits variant selon les régions. La possibilité d'accéder à de telles structures peut aussi contribuer à compenser les désavantages liés au milieu socio-économique et à la maîtrise de la langue allemande. Le déploiement d'un soutien linguistique normalisé à l'échelle nationale dans le domaine de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants pourrait contribuer à jeter des bases solides pour l'acquisition de compétences de base à l'école primaire, améliorant ainsi l'équité du système éducatif allemand, caractérisé par un suivi très précoce des élèves dans les différentes filières. Actuellement, les enfants de ménages aisés sont presque deux fois plus nombreux à fréquenter ces structures que les enfants de milieux moins favorisés. Le développement de soins de longue durée efficaces au regard des coûts, en particulier les services de soins à domicile et les services de soins ambulatoires, pourrait également alléger les responsabilités familiales et promouvoir l'équité intergénérationnelle.
- (38) Compte tenu de la forte interdépendance entre les économies des États membres de la zone euro et de leur contribution collective au fonctionnement de l'Union économique et monétaire, le Conseil a recommandé en 2026 que lesdits États membres prennent des mesures, notamment dans le cadre de leur PRR, pour mettre en œuvre la recommandation 2026 concernant la politique économique de la zone euro. La recommandation 1 aidera l'Allemagne à mettre en œuvre les première, troisième, cinquième et septième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 2 l'aidera à mettre en œuvre la quatrième recommandation concernant la zone euro, la recommandation 3 l'aidera à mettre en œuvre les cinquième, septième et neuvième recommandations concernant la zone euro, la recommandation 4 l'aidera à mettre en œuvre la septième recommandation concernant la zone euro, et la recommandation 5 l'aidera à mettre en œuvre la cinquième recommandation concernant la zone euro,

RECOMMANDE que l'Allemagne s'attache, en 2026 et 2027:

1. à continuer de respecter les taux de croissance maximaux des dépenses nettes recommandés par le Conseil le 10 octobre 2025, tout en faisant usage de la flexibilité permise par la clause dérogatoire nationale activée par le Conseil. à renforcer ses dépenses globales et son état de préparation en matière de défense et de sécurité, tout en assurant la soutenabilité de la dette et l'efficacité des dépenses ainsi qu'en adaptant progressivement son budget à des dépenses de défense structurellement plus élevées; à veiller à ce que les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse des prix de l'énergie soient temporaires, visent à protéger les ménages vulnérables ou à répondre aux besoins des entreprises grandes consommatrices d'énergie, et préservent les incitations aux économies d'énergie, et à ce que leur coût budgétaire soit compatible avec les engagements souscrits au titre du cadre budgétaire de l'UE; à continuer de mettre en œuvre l'ensemble des réformes et des investissements qui sous-tendent la prolongation de la période d'ajustement, comme recommandé par le Conseil le 10 octobre 2025; à soutenir le déploiement des investissements publics en élargissant les mesures visant à accélérer les procédures d'autorisation et d'exécution; à améliorer la qualité des finances publiques en veillant à ce que le nouveau Fonds spécial pour les infrastructures et la neutralité climatique (*Sondervermögen*) augmente le stock de capital productif et en limitant les subventions et les transferts du budget fédéral vers le système de retraite; à améliorer la viabilité des pensions légales, tout en préservant leur adéquation, notamment en promouvant l'allongement de la vie active en renforçant les régimes de retraite professionnelle et individuelle; à améliorer le bouquet fiscal ainsi que l'efficacité et l'efficience du système de protection sociale afin de renforcer les incitations à augmenter le nombre d'heures travaillées, y compris pour les seconds pourvoyeurs de revenu;
2. à assurer la continuité des réformes et des investissements mis en œuvre au titre de la facilité pour la reprise et la résilience; à accélérer les efforts de mise en œuvre des programmes de la politique de cohésion, en s'appuyant, s'il y a lieu, sur une réaffectation des ressources vers des priorités stratégiques et les flexibilités convenues dans le contexte de l'examen à mi-parcours du cadre de la politique de cohésion;

3. à stimuler l'innovation transformatrice, notamment en facilitant la commercialisation des résultats de la recherche; à faciliter la diversification de l'économie, à encourager le dynamisme des entreprises et à stimuler l'investissement privé en soutenant l'entrepreneuriat, en améliorant l'accès aux financements des jeunes pousses et des jeunes entreprises en phase d'expansion, en simplifiant la réglementation et en réduisant la charge administrative; à accélérer la modernisation et la numérisation de l'administration publique, notamment en réduisant la complexité entre les niveaux de pouvoir, en augmentant l'utilisation de normes communes et en repensant les services publics afin de les rendre conviviaux et constamment disponibles dans l'ensemble du pays; à accélérer le déploiement de réseaux de communication numérique à très haute capacité; à améliorer les conditions d'investissement dans le logement afin de rendre ce dernier plus abordable en simplifiant davantage les réglementations et les procédures, en révisant le droit des baux, en augmentant les surfaces constructibles et en renforçant le logement social;
4. à réduire encore le degré global de dépendance à l'égard des combustibles fossiles et à faciliter l'expansion des énergies renouvelables, notamment en faisant progresser les systèmes flexibles tels que les solutions de stockage afin de réduire les prix aux heures de pointe; à orienter les investissements vers un système électrique efficace au regard des coûts et neutre en carbone, notamment en encourageant la production d'électricité renouvelable favorable au réseau et des modes de consommation flexibles, tout en renforçant l'intégration régionale en élargissant les corridors de transport et en soutenant l'intégration transfrontière des marchés et des réseaux d'électricité; à promouvoir la numérisation des réseaux électriques, en particulier au niveau de la distribution, et à faire progresser le déploiement de compteurs intelligents; à accélérer le processus de décarbonation des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports, notamment en rénovant et en numérisant le réseau ferroviaire et en réduisant les goulets d'étranglement en matière d'octroi de permis pour les infrastructures et les installations contribuant à la transition vers une industrie propre;

5. à accroître l'offre de main-d'œuvre et à remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés, notamment en augmentant le temps de travail, en renforçant les compétences, en facilitant les transitions entre deux emplois au moyen de politiques actives du marché du travail et en faisant en sorte de mieux attirer et retenir les talents de pays tiers; à améliorer les résultats scolaires, y compris en promouvant l'excellence, en prévenant la sortie précoce du système d'éducation et de formation et en fournissant un soutien ciblé aux groupes défavorisés; à améliorer la disponibilité et la qualité de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants et des écoles accueillant les enfants toute la journée, ainsi que la disponibilité de services de soins de longue durée efficaces au regard des coûts.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président/La présidente
